

**Conditions Générales d'Abonnement AFNOR
au service d'abonnement en ligne « BIVI »
*applicables à partir du 10.04.2018***

Article 1. Portée

Les présentes Conditions Générales et Particulières d'abonnement qui suivent régissent les abonnements au service d'abonnement en ligne <https://bivi.afnor.org/>, entre AFNOR et un Client, personne physique ou morale agissant à des fins d'usage professionnel, à l'exclusion des achats pour revente.

Elles prévalent sur toute condition d'achat opposée, sauf application des dispositions d'ordre public du Code des marchés publics. AFNOR se réserve le droit de modifier lesdites conditions générales et ses tarifs à tout moment.

Article 2. Objet

Les présentes ont pour objet la fourniture d'un service d'abonnement en ligne <https://bivi.afnor.org/> ("le Service") tel que désigné dans la demande d'abonnement et dans la documentation commerciale pour la durée définie à l'article 4.

Toute commande du Service, acceptée par la direction commerciale d'AFNOR, est immédiatement ferme et définitive. Toutefois AFNOR se réserve de soumettre l'exécution des commandes à des garanties préalables de paiement. Le fait de passer commande implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes conditions générales, aux conditions particulières attachées au Service, à la proposition technique et commerciale éventuellement associée, ainsi que le respect des obligations nées du Code de la propriété intellectuelle et des licences d'utilisation du Service, l'ensemble constituant le Contrat.

Article 3. Propriété Intellectuelle

3.1. Droit d'utilisation et de reproduction

L'ensemble des fonds documentaires, textes, ouvrages et illustrations auxquels AFNOR donne accès dans le cadre du Service visé aux présentes, directement ou sous licence d'un tiers, sont protégés par le droit d'auteur et par le droit des bases de données, conformément au Code de la propriété intellectuelle.

Le Client s'interdit tout usage du Service à des fins autres que purement documentaires et interne, de même qu'il s'interdit de publier, diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, les contenus auxquels il accède et plus généralement de porter atteinte, directement, indirectement ou par l'intermédiaire de tiers, préposés ou collaborateurs, de quelque façon que ce soit, aux droits de AFNOR.

La mise à disposition du Service suppose l'acceptation d'une licence d'utilisation, à caractère non exclusif et non transmissible à des tiers.

La souscription à toute forme d'accès au Service n'entraîne aucun transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit au profit du Client. Le Client s'interdit en outre de porter atteinte de quelque façon que ce soit aux droits de reproduction, représentation et autres détenus par AFNOR, y compris par application des articles L.342-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle relatifs aux bases de données.

Le Client ne peut, en aucun cas, reproduire ou représenter dans leur intégralité les données contenues dans les fonds documentaires. Il s'interdit également de procéder à toute reproduction, extraction ou réutilisation qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base

de données, ainsi qu'à l'extraction ou à la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base de données. Toute autre utilisation non prévue par le Code de la propriété intellectuelle est soumise à l'autorisation préalable et écrite d'AFNOR.

Les obligations stipulées aux présentes sont applicables pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle de AFNOR et pour tout pays, y compris après la résiliation du Contrat. AFNOR se réserve expressément, sans indemnisation, le droit de modifier à tout moment tout ou partie d'un produit ou d'un service ou de sa mise à jour, ainsi que le cas échéant sa présentation ou son support et d'interrompre la mise à jour d'un produit ou d'un service qui ne répondrait plus aux objectifs d'actualité éditoriale ou pour toute autre raison.

3.2. Accès aux documents

Les documentations proposées sur <https://bivi.afnor.org/> sont des œuvres protégées par AFNOR ; leur utilisation est régie par les termes du présent contrat. L'accès aux documents du service d'information « BIVI » est proposé par voie de consultation, de lecture et d'impression, pour une utilisation par les abonnés, conformément au contrat d'abonnement. Certains documents sont téléchargeables (les outils, les livres blancs sont téléchargeables sur des sites externes).

Article 4. Durée

L'abonnement est souscrit pour une période initiale de douze (12) mois à compter du premier jour du mois de l'inscription, sous réserve du paiement de la totalité du prix tel que précisé à l'article 5.

À l'issue de cette période, il sera renouvelé par tacite reconduction par période égale de temps, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de trente (30) jours calendaires avant l'échéance.

Article 5. Prix

L'abonnement est conclu moyennant le paiement du prix annuel défini à la demande d'abonnement pour la première année de l'abonnement. Le détail de l'abonnement et ses tarifs figurent dans la documentation commerciale. Sauf disposition spécifique, le Client est tenu de payer au comptant au plus tard à la date de règlement figurant sur la facture, sans escompte, par virement, prélèvement automatique, carte de crédit ou mandat administratif, en Euros. Toute demande de paiement échelonné suppose la mise en place préalable d'un prélèvement automatique.

Tout retard de paiement donnera lieu à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (art D441-5 du code de commerce).

Toute facture non payée à l'échéance portera intérêt, de plein droit et sans mise en demeure préalable à un taux d'intérêt légal égal à celui appliqué par la Banque Centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix (10) points de pourcentage. En outre, en cas de non règlement des factures à l'échéance convenue, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, AFNOR se réserve la possibilité de résilier le présent Contrat : l'abonnement sera suspendu immédiatement et de plein droit, jusqu'à apurement du compte, sans préjudice de toute poursuite de droit.

Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance.

AFNOR se réserve le droit de modifier ses tarifs qui seront alors communiqués au Client dans la documentation commerciale. Les nouveaux tarifs seront applicables à la date de renouvellement de l'abonnement, sauf dénonciation à l'échéance par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de trente (30) jours calendaires.

Article 6. Codes d'accès

L'accès au Service n'est possible :

- Qu'au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe (« code d'accès »), attribué par AFNOR, à l'Utilisateur désigné par le Client. Ce code d'accès est unique et personnel à l'Utilisateur. Par conséquent, le Client s'engage à conserver et faire conserver secret ce code ; il s'interdit de communiquer à quelque tiers que ce soit, y compris à d'autres membres de son personnel, l'un quelconque des éléments du code d'accès.

Au cas d'inexécution de cette obligation, AFNOR se réserve la possibilité de résilier l'abonnement de plein droit, sans mise en demeure préalable. AFNOR conservera alors les sommes perçues pour l'année en cours.

Au cas de perte, de vol des codes d'accès ou de changement d'utilisateur, le Client en informe AFNOR, sans délai. En retour, AFNOR attribuera au Client de nouveaux Codes dans les meilleurs délais. En cas de nécessité, le(s) code(s) d'accès pourront être modifié(s) à tout moment par AFNOR.

- Qu'au moyen d'une connexion IP (IP pour Internet Protocol), qui est un numéro d'identification qui est attribué de façon permanente ou provisoire à chaque appareil connecté à un réseau informatique utilisant l'Internet Protocol. L'adresse IP est à la base du système d'acheminement (le routage) des messages sur Internet.

Article 7. Conditions Générales d'Exploitation

AFNOR se réserve le droit de modifier en cours d'exécution de contrat les fonctionnalités permettant la consultation de la base de données (mode de recherche, restitution des informations....) ainsi que la consistance des fonds documentaires la composant par adjonction, suppression ou substitution de fonds par des motifs d'ordre technique ou juridique.

L'exploitation des thématiques de www.bivi.afnor.org, est autorisée à partir des déclarations du client, qui garantit l'exactitude de toute information communiquée à AFNOR.

En conséquence, le souscripteur s'engage, sans que cette liste soit exhaustive, à :

- a) ne pas transférer, transmettre, reproduire ou imprimer à des fins d'utilisation collective, extraire les données mises à disposition au titre du présent Contrat, au-delà des termes du Contrat ;
- b) ne pas commercialiser, vendre ou louer les données ;
- c) n'exploiter, et notamment à ne reproduire, les données qu'à des fins d'usage personnel ;
- d) ne diffuser aucune information extraite à des tiers, en particulier, à ses filiales, succursales, bureaux, sous-traitants ou donneurs d'ordres, autres que ceux désignés dans le contrat d'abonnement ;

Toute modification de ces conditions d'exploitation doit faire l'objet d'une autorisation exprès d'AFNOR et est soumise à des conditions tarifaires différentes.

Le présent abonnement est résilié de plein droit en cas d'inobservation de l'une quelconque des dispositions de cet article. AFNOR conserve alors les sommes perçues pour l'année en cours.

Article 8. Assistance

AFNOR assure au Client, pour toute la durée de l'abonnement, des prestations d'assistance à l'exploitation du Service conformément aux Conditions Particulières qui suivent.

Article 9. Garantie(s) et Responsabilité

9.1. Garantie(s)

Le Client déclare accepter les caractéristiques et les limites d'un service Internet et qu'il lui appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur et/ou de son réseau informatique lui permettent l'accès au Service.

Il appartient à le Client d'avertir le service « abonné » (en envoyant un mail à abo-admin@afnor.org) d'un quelconque changement : de fonction, de statut, d'identification ou d'adresse postale ou électronique. Cette mise à jour des données personnelles est nécessaire à une bonne exécution de la prestation proposée par les sites <https://bivi.afnor.org/>.

Le Client, doit dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après le constat d'une erreur ou défectuosité, la notifier à AFNOR par écrit. A défaut d'une telle notification, le Client renonce à s'en prévaloir.

9.2. Responsabilité

Le Client est seul responsable de la consultation, du choix, de l'utilisation et de l'interprétation de la documentation fournie par AFNOR, ainsi que des actes et conseils qu'il en déduit dans le cadre de sa pratique professionnelle. La responsabilité d'AFNOR ne peut être mise en cause, tant vis à vis des tiers que du Client, pour les conséquences de l'utilisation des résultats des recherches par le Client ou d'omissions à la suite d'une recherche infructueuse, défectueuse, partielle ou erronée, ou de la mauvaise utilisation des réponses et textes consultés.

En conséquence, AFNOR ne pourra être tenu, du fait d'une obligation expresse ou tacite, comme civilement responsable envers le Client ou des tiers de quelconque dommage direct ou indirect découlant de l'utilisation des informations, et notamment consécutif à une information inexacte ou incomplète, une erreur d'indexation, un retard ou une absence de mise en ligne.

En aucun cas, AFNOR ne pourra être tenu responsable d'un quelconque dommage, de quelque nature que ce soit, notamment perte d'exploitation, perte de données ou toute autre perte financière résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser les produits et services visés aux présentes. En outre, aucune assistance procurée par AFNOR dans l'utilisation des produits et services ne peut créer de garantie supplémentaire par rapport aux présentes conditions. La responsabilité d'AFNOR est limitée, tous dommages confondus, à un montant perçu équivalent à la valeur annuelle maximum du Contrat, à la date de survenance du dommage.

Article 10. Protection des données à caractère personnel

10.1. Confidentialité des données

AFNOR s'engage à mettre en place toutes les procédures nécessaires pour assurer la confidentialité des données à caractère personnel collectées directement ou indirectement. AFNOR s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires au respect par elle-même et par son personnel de ces obligations et notamment à :

- ne pas traiter, consulter les données ou les fichiers contenus à d'autres fins que l'exécution des prestations qu'elle effectue pour le Licencié au titre des présentes ;
- ne traiter, consulter les données que dans le cadre des instructions et de l'autorisation reçues du Licencié ;
- à prendre toute mesure permettant d'empêcher toute utilisation détournée, malveillante ou frauduleuse des données et des données à caractère personnel.

AFNOR s'engage à prendre toutes précautions utiles au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des données des fichiers et notamment empêcher toute déformation, endommagement, perte ou tout accès par des tiers non autorisés préalablement. Les moyens mis en œuvre par AFNOR destinés à assurer la sécurité et la confidentialité des données sont définis dans la documentation fournie par AFNOR.

AFNOR s'engage à maintenir ses moyens pendant toute l'exécution des présentes et à défaut, à en informer immédiatement le Licencié.

10.2. Conformité au Règlement européen sur la protection des données (RGPD)

L'utilisation du Site entraîne le recueil de données à caractère personnel conformément à la loi. Pour une bonne utilisation du Site, les Utilisateurs doivent fournir les informations nécessaires à l'accès au Site. Le Licencié s'engage à ce que les Utilisateurs respectent les conditions d'utilisation du Site conformément aux présentes.

AFNOR utilise des données à caractère personnel, dans le cadre de l'exécution du présent contrat, pour un ou plusieurs objectifs suivants :

- Pour effectuer des opérations relatives à la gestion des relations commerciales : contrats, commandes, abonnements, livraisons, factures, comptabilité, gestion du compte du Licencié, suivi de la relation du Licencié, gestion des réclamations, impayés et du contentieux ;
- Pour l'utilisation du service objet du contrat: connexions, consultations ou téléchargements de documents, ajout d'informations personnalisées
- Pour la résolution de questions posées par l'Utilisateur : techniques, de contenu, question aux experts
- Pour l'amélioration du service d'abonnement en ligne objet des présentes et de l'expérience de l'Utilisateur, en invitant le Licencié et/ou les Utilisateurs à participer à des sondages, des études, des enquêtes de satisfaction ;
- Pour faire participer à des jeux concours ou des opérations promotionnelles les Utilisateurs ;
- Pour l'élaboration de statistiques commerciales ;
- Pour l'analyse et l'établissement de statistiques relatives à la consultation et à l'utilisation du Site (nombre de pages vues, nombre de visites et activité des Utilisateurs)
- Pour l'envoi de propositions de participation aux sessions de prise en main de l'outil ou webinaires pour permettre une connaissance et utilisation optimale du service par l'Utilisateur ou l'approfondissement d'une thématique traitée par le site ;
- Pour l'envoi d'informations et de newsletters personnalisées sur le service d'abonnement en ligne objet des présentes et leur évolution ;
- Pour la gestion des demandes d'exercice de droits des Utilisateurs.

Par ailleurs, AFNOR garantit que le Site et son contenu sont conformes à la législation en vigueur, notamment au Règlement européen (UE) 2016/679 sur la protection des données adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016 (« RGPD »). AFNOR s'engage à coopérer avec le Licencié afin d'apporter les garanties nécessaires afin d'assurer au Licencié que les prestations seront conformes au Règlement européen sur la protection des données. A cet effet, AFNOR s'engage à :

- ne traiter les données à caractère personnel que sur instruction documentée du Licencié en qualité de responsable du traitement, y compris en ce qui concerne les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, à moins qu'il ne soit tenu d'y procéder en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'État membre auquel AFNOR, en qualité de sous-traitant est soumis ; dans ce cas, AFNOR, en qualité de sous-traitant informe le Licencié en qualité de responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;

- prendre toutes les mesures requises en vertu de l'article 32 du RGPD ;
- tenir compte de la nature du traitement, aider le Licencié, en qualité de responsable du traitement, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans toute la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus au chapitre III du règlement précité ;
- aider le Licencié en qualité de responsable du traitement à garantir le respect des obligations prévues aux articles 32 à 36 du RGPD, compte tenu de la nature du traitement et des informations à la disposition du sous-traitant ;
- selon le choix du Licencié en qualité de responsable du traitement, supprimer toutes les données à caractère personnel ou les renvoyer au Licencié en qualité de responsable du traitement au terme de la prestation de service d'abonnement en ligne relatif au traitement, et détruire les copies existantes, à moins que le droit de l'Union ou le droit de l'État membre n'exige la conservation des données à caractère personnel ; et mettre à la disposition du Licencié en qualité de responsable du traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues au présent article.
- ne pas conserver les données à caractère personnel au-delà de la durée nécessaire pour atteindre la finalité du traitement, tout en respectant les limites légales et réglementaires applicables ou une autre durée compte tenu des contraintes opérationnelles telle qu'un management efficace de la relation avec le Licencié et les Utilisateurs et les réponses aux demandes en justice ou des autorités de contrôle dont AFNOR dépend.

Les Utilisateurs, dont les données à caractère personnel sont collectées bénéficient d'un :

- droit d'accès (article 15 RGPD) et de rectification (article 16 RGPD), de mise à jour, de complétude des données des Utilisateurs
- droit d'effacement des données des Utilisateurs à caractère personnel (article 17 du RGPD),
- droit de retirer à tout moment un consentement (article 13-2c RGPD),
- droit à la limitation du traitement des données des Utilisateurs (article 18 RGPD),
- droit d'opposition au traitement des données des Utilisateurs (article 21 RGPD),
- droit à la portabilité des données que les Utilisateurs auront fournies, lorsque ces données font l'objet de traitements automatisés fondés sur leur consentement ou sur un contrat (article 20 RGPD).

Les Utilisateurs sont toutefois informés que les données à caractère personnel collectées sont, le cas échéant, nécessaires à l'exécution de la prestation délivrée par AFNOR, de sorte qu'en cas d'usage de son droit d'effacement desdites données, d'opposition ou de limitation des traitements avant le terme de la relation contractuelle, la prestation ne pourra pas être exécutée.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un email à dpo@afnor.org ou par courrier à AFNOR, à l'attention du DPO, AFNOR, 11, rue Francis de Pressensé – 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex

AFNOR répond à la personne ayant fait l'usage d'un des droits susvisés dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la demande. Ce délai peut néanmoins être prolongé de deux (2) mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes. Dans cette hypothèse, AFNOR informera la personne concernée de cette prolongation dans le délai d'un (1) mois à compter de la réception de la demande.

La personne concernée a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou de l'autorité de contrôle de l'Etat membre de l'Union européenne dans lequel elle réside et de former un recours juridictionnel.

10.3. Sous-traitance

Le Licencié autorise AFNOR à faire appel à des sous-traitants ultérieurs pour mener des activités de traitement de données à caractère personnel pour le compte du Licencié strictement nécessaires à l'exécution des prestations définies aux présentes.

Ces sous-traitants d'AFNOR au jour de la signature des présentes sont :

ABACA Télémarketing 19, avenue Feuchères 30000 NIMES

En cas de changement de cette liste, AFNOR s'engage à en informer dans les plus brefs délais le Licencié qui pourra formuler ses objections, par écrit, dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la réception de l'information.

Le Licencié reconnaît et accepte que l'absence d'objection dans ce délai équivaut à une acceptation de sa part du sous-traitant d'AFNOR. En cas d'objection, AFNOR dispose de la possibilité de répondre au Licencié pour apporter des éléments de nature à lever ces objections. Si le Licencié maintient ses objections, chaque Partie a la possibilité de résilier le contrat en respectant un préavis de six (6) mois, sans indemnité à aucun titre que ce soit.

10.4. Cookies

Le Licencié reconnaît la possibilité pour AFNOR d'utiliser la technique des cookies ou toute autre technique assimilée permettant de tracer la navigation des Utilisateurs sur le Site et de collecter ainsi les données associées.

Les cookies enregistrent certaines informations qui sont stockées dans une mémoire de l'équipement informatique utilisé par les Utilisateurs. Les Utilisateurs peuvent à tout moment supprimer les cookies en utilisant leur navigateur. Cette option peut entraîner la perte ou la sécurisation de certaines fonctionnalités du Site.

Article 11. Loi applicable et Règlement des litiges

Le présent contrat est régi et soumis au droit français. En cas de litige, seuls les tribunaux de Bobigny seront compétents et déterminés selon les règles de procédure. L'attribution de compétence aux tribunaux de Bobigny est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé, quels que soient le lieu de livraison et le mode de paiement. Le Client accepte cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve

Conditions Particulières d'Abonnement AFNOR au service d'abonnement en ligne « BIVI »
--

Article 1 : Objet

AFNOR assure les prestations d'assistance au bénéfice du Client aux conditions qui suivent.

Article 2 : Obligations du Client

Le Client s'engage à respecter les consignes et règles de l'art nécessaires à l'exploitation du présent service d'abonnement en ligne. Le Client assure à AFNOR toutes facilités pour l'exécution des prestations d'assistance. Les utilisateurs désignés dans la demande d'abonnement informent AFNOR, par appel téléphonique suivi d'une confirmation par télécopie ou e-mail, des dysfonctionnements constatés. Les utilisateurs donnent toutes les informations pertinentes pour la réussite de l'opération d'assistance. Les utilisateurs désignés dans la demande d'abonnement sont les interlocuteurs uniques d'AFNOR pour l'exécution des prestations d'Assistance. Les utilisateurs doivent posséder toutes les compétences nécessaires sur l'environnement Windows et Internet.

Article 3 : Obligations d'AFNOR

3.1 Principes. AFNOR met en oeuvre tous les moyens pour assurer dans des conditions optimales l'assistance à l'exploitation du Service. AFNOR ne s'engage à aucune visite systématique ou préventive chez le Client.

3.2 Étendue. L'assistance couvre le dysfonctionnement du Service, de la détection des causes à leur résolution. L'assistance s'étend du conseil ou de l'aide délivrés par téléphone, au transfert éventuel de fichiers (télémaintenance) voire à l'intervention sur site et/ou la mise en oeuvre de solutions de « contournement ».

3.3 Horaires. AFNOR réceptionne les appels téléphoniques du Client, ou des utilisateurs désignés au contrat, tous les jours ouvrés, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30. AFNOR rappelle le Client, ou les utilisateurs désignés au contrat, dans les 24 heures ouvrées suivant l'appel du Client.

3.5 Le Service est réputé fonctionnel lorsque 95 % des accès fonctionnent. Le calcul de ce pourcentage est réalisé exclusivement à partir du nombre d'accès déclarés dans la demande d'abonnement et pour une utilisation dans des conditions correspondant au service.

Article 4 : Exclusions

L'assistance d'AFNOR ne constitue en aucun cas une prestation de maintenance préventive, évolutive ou curative du système informatique du Client. L'assistance ne couvre pas les cas de dysfonctionnement ayant pour origine une défaillance :

- du matériel ou du/des logiciels affecté(s) à l'exploitation,
- du réseau électrique ou de télécommunication,
- des services du fournisseur d'accès.

L'assistance est également exclue au cas de :

- absence de(s) (l')utilisateur(s) désigné(s) dans la demande d'abonnement,
- mauvaise configuration par l'utilisateur,
- mauvaise utilisation,
- adjonction de matériel ou logiciel incompatible,
- utilisation anormale du matériel,

- défaut d'entretien du matériel,
- intervention d'un tiers.

Article 5 : Responsabilité

Le Client ne peut tenir pour responsable AFNOR d'un dysfonctionnement imputable au fournisseur d'accès, ainsi que des conséquences directes ou indirectes de tels faits.

Article 6 : Frais de déplacement

Lorsque l'installation requiert le déplacement sur le site du Client du personnel d'AFNOR, AFNOR adresse, préalablement à son intervention, un devis portant sur le montant des frais occasionnés par ce déplacement. Avant toute information, le Client doit manifester son consentement au remboursement des frais exposés par AFNOR. A l'issue de l'intervention, AFNOR adresse au Client une facture correspondant au devis accepté que le Licencié règle selon les termes de l'article 5 des Conditions Générales.

Article 7 : Protection des données

Le Client autorise AFNOR à accéder bi-annuellement à ses services en ligne, aux fins d'établir un relevé statistiques des différentes connexions, consommations et consultations par les utilisateurs des documents composant le Service, objet du présent contrat. Cet accès sera organisé en collaboration avec le service Informatique du Client. Les parties conviennent qu'elles ne pourront divulguer, communiquer ou commercialiser les données recueillies, sans l'accord des deux parties et que le respect de la confidentialité des données sera garantie.